



DECLARATION CONJOINTE SUR LA MISE EN PLACE DE L'AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS

Les représentants des Nations Unies, de l'Union Africaine, de l'Union Européenne et de la France en République Centrafricaine prennent acte de l'élection du Président de l'Autorité nationale des élections (ANE) et de la prestation de serment des membres de cette Autorité. Ces actes marquent une étape importante sur le chemin des consultations et élections qui mettront fin à la Transition.

Les partenaires internationaux exhortent les membres de l'ANE à :

- prendre la pleine mesure de leur responsabilité tant individuelle que collective
- respecter, en toutes circonstances, leur serment
- conduire, en toute impartialité avec le professionnalisme, la neutralité, la rigueur attendue de tout organe de gestion électorale, et dans les délais impartis, les différentes phases du processus électoral en vue du retour rapide à un ordre constitutionnel et institutionnel normal à travers l'organisation d'élections et consultations libres, crédibles, transparentes, acceptées de toutes et tous.

Ils invitent toutes les parties prenantes du processus électoral notamment le Gouvernement, les partis politiques, les leaders religieux, les médias et les organisations de la société civile, à matérialiser, en tout temps, leur pleine adhésion aux valeurs de démocratie, de paix, de respect des droits de la personne, afin d'accroître les chances d'un climat propice à la mise en œuvre d'un processus électoral apaisé et partant la restauration de l'Etat de droit.

Les partenaires réitèrent leur disponibilité et engagement à œuvrer, aux côtés de l'ANE, des autorités de Transition et des courageuses populations centrafricaines, pour l'organisation d'élections libres, crédibles et transparentes.

Fait à Bangui le 24 décembre 2013